

LIVRET DU **SUPER** ÉCOLIER

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025



UN AUTRE REGARD SUR LA VILLE
ville-cusset [COM](https://www.ville-cusset.com) [f](https://www.facebook.com/villedecusset) [i](https://www.instagram.com/villedecusset) [d](https://www.tiktok.com/@villedecusset) Ville de Cusset [X](https://www.x.com/villedecusset) @VilledeCusset

ÉDITO

Chers parents,

Nous sommes ravis de vous présenter le livret du super écolier rédigé par notre service des Affaires Scolaires, pour l'année 2024-2025.

Depuis des années, nos équipes municipales sont mobilisées aux côtés des directeurs des écoles et de leurs équipes pédagogiques pour que l'apprentissage scolaire se déroule dans les meilleures conditions.

Notre action pour nos écoles ne faiblit pas. Notre plan écoles suit son cours avec des travaux de rénovation, d'équipement et d'accessibilité constants. Cette année, nous travaillerons principalement au lancement de notre programme de végétalisation des cours d'école à l'école Jean-Giraudoux pour débiter.

Du côté de Presles, nous entamerons un chantier de rénovation extérieure de l'école Lucie-Aubrac. En 2024, nous poursuivrons l'expérimentation initiée l'année passée du permis de rouler. Ouvert à tous les CM1 du public comme du privé, ce permis, encadré par l'Avenir Cycliste de Cusset, permettra à chacun d'évoluer en toute sécurité sur l'espace public.

En centre-ville, le projet de construction de la médiathèque se poursuit. Cet espace ouvert à la découverte du livre, des supports d'information et de culture, sera une véritable ressource pour nos enfants et leurs familles en plein cœur de ville.

Après la lutte contre le harcèlement scolaire, nous avons retenu pour cette année, l'égalité fille-garçon comme cause municipale. Cette grande cause sera suivie dès la rentrée prochaine par l'équilibre alimentaire. Afin d'anticiper les actions qui en découleront, nous avons souhaité, dès la rentrée prochaine, interdire bonbons, friandises, barres chocolatées et autres boissons sucrées dans l'enceinte de l'école. La Ville et ses services

engageront des actions pour sensibiliser aux méfaits et aux dangers du déséquilibre alimentaire sur la santé de nos enfants.

Pour cette nouvelle année, nos agents et nos services seront, bien évidemment, présents à vos côtés et aux côtés de vos enfants :

- sur le temps de pause méridienne, avec les repas de notre cuisine locale qui délivre désormais les cantines de Vichy, Bellerive-sur-Allier et Le Vernet et qui continue de travailler avec les producteurs locaux et bio,
- dans nos maisons de l'enfance avec nos nombreux animateurs qui accueillent vos enfants matins et soirs,
- nos ATSEM qui interviennent auprès des maternelles,
- nos agents du programme de réussite éducative qui soutiennent nos enfants dans leur apprentissage,
- au gré des spectacles que nous présentons au théâtre sur le temps scolaire,
- à la médiathèque où nos agents accueillent les classes pour des temps de lecture,
- nos personnels d'entretien qui garantissent les bonnes conditions sanitaires, nos éducateurs sportifs, nos intervenants musique...

Nous espérons fortement que cette nouvelle année scolaire offre à vos enfants les meilleures conditions pour étudier. A tous, nous souhaitons une excellente rentrée 2024.

Jean-Sébastien LALOY

Maire de Cusset

Vice-Président de Vichy Communauté

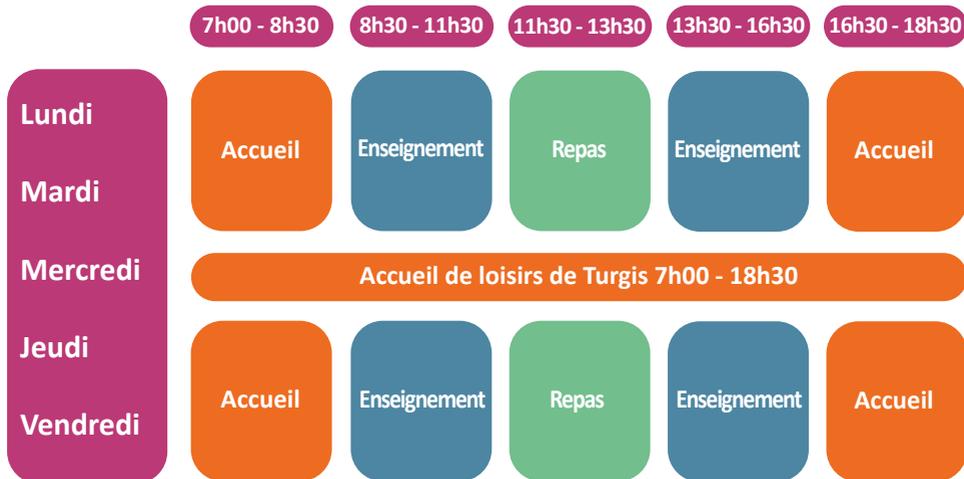
1^{er} Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier

Marie-José MORIER

Adjointe au Maire

déléguée à l'Éducation, à la Jeunesse, à l'Enfance, à l'Égalité des droits et à la Lutte contre les discriminations

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE



CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

ZONE A

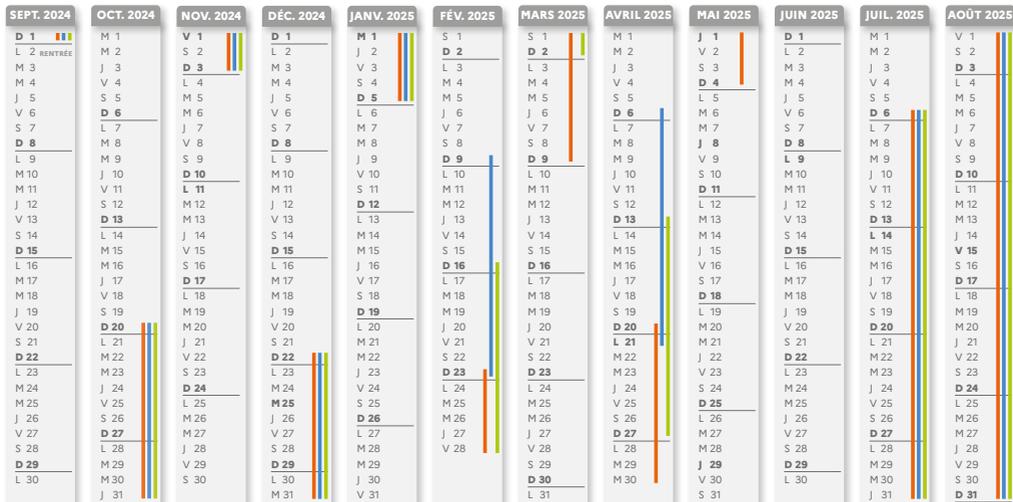
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles



→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/calendrier-scolaire



MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE CUSSET

Enfant cussétois

Ecole au choix des parents.

Dans la limite des places disponibles.

Enfant dont un parent habite à Cusset

Ecole au choix des parents.

Dans la limite des places disponibles.

Enfant d'une commune extérieure

- Un parent est gérant d'un commerce à Cusset : sur présentation d'un extrait KBIS de moins de 3 mois.
- Un parent travaille à Cusset : sur présentation d'un bulletin de paie de moins de 3 mois.
- Enfant accueilli par une assistante maternelle agréée cussétoise. Joindre une attestation employeur.

Inscription dans l'école souhaitée selon les places disponibles.

Enfant d'une commune extérieure ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans une école primaire publique à Cusset

Inscription dans le même groupe scolaire ou dans le même quartier selon les places disponibles.

Enfant d'une commune extérieure ayant un frère ou une sœur inscrit(e) dans une classe spécialisée (ULIS-UE)

Inscription dans l'école de la fratrie : Louis-Liandon, Lucie-Aubrac ou Jean-Giraudoux.

Démarches

Pour toute première inscription dans une école maternelle ou élémentaire publique :

Si vous habitez Cusset

1. Pré-inscription sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com, des identifiants de connections seront envoyés à chaque famille dès l'inscription.
2. Guichet Unique - Enfance sur prise de rendez-vous au 04 70 30 95 45 ou accueil.enfance@ville-cusset.fr
3. Un certificat d'inscription doit être rempli au Guichet Unique - Enfance sur présentation obligatoire du livret de famille, d'une attestation de domicile de moins de 3 mois et du carnet de santé de l'enfant.
4. Se rendre à l'école afin de remplir le dossier d'inscription de votre enfant.

Si vous n'habitez pas Cusset

1. Une demande de dérogation disponible sur l'espace Famille ou retirée au Guichet Unique - Enfance doit être remplie par vos soins signée par votre Mairie de résidence et retournée pour être signée si elle est validée.
2. Pré-inscription sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com, des identifiants de connections seront envoyés à chaque famille dès l'inscription.
3. Guichet Unique - Enfance sur prise de rendez-vous au 04 70 30 95 45 ou accueil.enfance@ville-cusset.fr
4. Un certificat d'inscription doit être rempli au Guichet Unique - Enfance sur présentation obligatoire du livret de famille, d'une attestation de domicile de moins de 3 mois et du carnet de santé de l'enfant.
5. Se rendre à l'école afin de remplir le dossier d'inscription de votre enfant.

STOP DÉSÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

La Ville de Cusset s'engage à mener des actions pour lutter contre le déséquilibre alimentaire chez les plus jeunes.

Interdiction des sodas, barres chocolatées et bonbons dans les écoles et Maisons de l'Enfance, goûters équilibrés dans les écoles et Maisons de l'Enfance, interventions de professionnels de santé et nutritionnistes, sensibilisation des parents et des enfants, sensibilisation au bien-manger et à l'équilibre alimentaire, ateliers et événements sport-santé, visites de la Cuisine locale de Cusset, formation des agents municipaux...

LA SANTÉ PASSE AVANT TOUT PAR
UNE BONNE ALIMENTATION.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Inscription

- L'inscription aux différentes activités proposées (**Restauration Scolaire, Maison de l'Enfance, Accueil du mercredi**) s'effectue à partir de votre Espace Famille. Pour plus d'informations et renseignements, le Guichet Unique - Enfance se tient à votre disposition par mail : accueil.enfance@ville-cusset.fr ou par téléphone au 04 70 30 95 45.
- L'inscription est possible dès la scolarisation de l'enfant.
- L'inscription nécessite la souscription d'une assurance. Pensez à vérifier votre contrat responsabilité civile.

Pour l'inscription se munir obligatoirement :

- du livret de famille.
- d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer).
- du carnet de santé de l'enfant (obligatoire : vaccins à jour pour inscriptions).
- de votre attestation CAF ou avis d'imposition si MSA.
- des coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence.
- de la copie du jugement (en cas de garde alternée).

Merci de bien vouloir signaler tout changement d'adresse et de téléphone intervenant en cours d'année.



Mon Espace Famille

Pour simplifier les démarches des familles liées à la scolarité, au périscolaire, à la restauration mais aussi aux inscriptions au Conservatoire artistique, crèches et accueils de loisirs, l'Espace Famille est accessible depuis le site internet de la Ville.

Des identifiants sont envoyés par mail à chaque famille dès l'inscription.

www.ville-cusset.com
04 70 30 95 45

SAVOIR ROULER À VÉLO

à Cusset, c'est permis !

SAVOIR
ROULER

SAVOIR
CIRCULER

EN TOUTE
SÉCURITÉ



Conception : Ville de Cusset / Photo : Shutterstock / Ne pas jeter sur la voie publique / mars 2021

Dans la continuité de notre Plan Ecoles et dans le cadre du développement des voies cyclables sur notre commune, la Ville de Cusset met en place un permis de rouler à destination de tous les élèves de CM1 de Cusset (écoles publique et privée).

**UNE INITIATIVE GRATUITE
POUR LES FAMILLES**

**UN APPRENTISSAGE
ENCADRÉ PAR DES
ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS**

**UN PERMIS EN TOUTE
SÉCURITÉ AVEC DU MATÉRIEL
ADAPTÉ (VÉLO, CASQUE, GILET...)**

10H D'APPRENTISSAGE RÉPARTIES EN 3 BLOCS :

1

APPRENDRE LES FONDAMENTAUX DU VÉLO

Deux ou quatre séances (soit quatre heures) dispensées dans une cour d'école, un terrain de sport ou un site d'activité du cyclisme.

2

DÉCOUVRIR LA MOBILITÉ À VÉLO EN SITUATION SÉCURISÉE

Deux ou quatre séances (soit quatre heures) dispensées dans une cour d'école, un terrain de sport ou un site d'activité du cyclisme ou un parcours de sécurité routière.

3

SAVOIR ROULER À VÉLO EN SITUATION RÉELLE

Une ou deux séances (soit deux heures) sur la voie publique.

RESTAURATION SCOLAIRE



En Bref...

Horaires

11h30 - 13h30

Inscription et réservation

Sur l'Espace Famille :
www.ville-cusset.com

Paiement

À réception de la facture

Cotisation annuelle

CAF : 1€ par enfant

Inscription

Tous les enfants accueillis à la journée peuvent bénéficier de la restauration.

Seules seront validées les inscriptions pour lesquelles la famille sera à jour des paiements de l'année scolaire qui précède. L'inscription se fait sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com ou au Guichet Unique - Enfance.

Les offices de restauration se trouvent dans les écoles ou à proximité. Toutes les demandes d'inscription intervenant dans le courant de l'année, y compris celles occasionnelles, sont reçues obligatoirement en Mairie au Guichet Unique - Enfance.

Inscription par abonnement régulier

L'inscription se fait sur la base du système d'un abonnement mensuel, avec des jours de présence définis et fixes par semaine, selon les possibilités ci-après :

Abonnement pour 1, 2, 3 ou 4 repas hors mercredi.

Jusqu'au vendredi 17h30, réservations (et/ou) modifications des repas possibles à partir du lundi de la semaine suivante.

Inscription occasionnelle

L'inscription est considérée comme occasionnelle lorsque la présence n'est pas définie à jour fixe.

L'inscription doit intervenir au plus tard la veille avant 17h30, jour ouvré, soit le vendredi pour le lundi.

Réservations et modifications sur l'Espace Famille

Jusqu'au dimanche minuit, réservations (et/ou) modifications des repas possibles à partir du lundi de la semaine suivante. Passé ce délai, aucune modification ou réservation possible de l'agenda.

Veillez contacter le Guichet Unique - Enfance au 04 70 30 95 45 ou envoyer un mail à : accueil.enfance@ville-cusset.fr

Vous serez alors facturé selon une tarification occasionnelle.



Aide

Selon votre situation financière, si vous résidez à Cusset, vous pouvez vous adresser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cusset.

Contact : CCAS de Cusset

Tél : 04 70 34 15 72

Allergie, traitement et contre-indication

L'accueil de l'enfant à la restauration scolaire ne sera possible qu'avec la signature, au préalable, d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) établi avec le médecin scolaire.

Contact : Centre Médico-Scolaire

04 70 97 25 25



Absence

Les absences de 1, 2 et/ou 3 jours ouvrés consécutifs seront facturées. Au-delà de cette durée, la non facturation intervient sur production d'un certificat médical.

Non facturation

La non facturation intervient dans les cas suivants :

- départ définitif de l'établissement scolaire (copie du certificat de radiation)
- sorties scolaires (si le repas n'est pas fourni par la Cuisine Locale de Cusset)
- en cas de grève :
 - lorsque l'école est fermée
 - lorsque la classe est fermée
 - lorsqu'un enseignant est gréviste.

Menus

Les menus sont affichés à l'entrée de chaque école, chaque restaurant scolaire et chaque Maison de l'Enfance.

Ils peuvent également être consultés, sur www.ville-cusset.com > Vivre > Enfance > Restauration Scolaire.

Croquez Cusset avec la Cuisine Locale...

La Cuisine Locale fournit chaque jour en moyenne 1200 repas dont 600 pour les écoles de Cusset.

Près de 12 personnes travaillent afin de fournir quotidiennement des repas de qualité répondant aux enjeux de la loi EGALIM, à savoir une composante bio par jour, deux repas entièrement bio par mois et un maximum d'approvisionnements locaux.

D'ici à 2026, la Cuisine Locale souhaite fournir 100% de repas issus de produits bio et/ou locaux et/ou sous signe officiel de qualité.

La Cuisine Locale œuvre avec le personnel affecté sur le temps du repas (agents des offices de restauration, animateurs, ATSEM) à la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire et à l'éducation au goût. Cette dynamique renouvelée chaque année, permet d'ajuster les quantités, les recettes et de proposer des menus adaptés aux enfants dans le respect des obligations nutritionnelles.

Afin de découvrir les coulisses de la préparation des repas, la Cuisine Locale n'hésite pas à ouvrir ses portes aux visiteurs.

Cuisine Locale de Cusset

04 70 97 18 30

stephane.lebigre@cuisinelocale.fr

MAISON DE L'ENFANCE

En Bref...

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h00 > 8h30
16h30 > 18h30

Il est impératif de respecter les horaires

Inscription et réservation

Sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com

Paiement

A réception de la facture
(voir modalités page 15)

Tarifs

Selon les revenus
+ 1€ par séance pour les extérieurs

Réservations/Modifications

la veille avant 17h30, jour ouvré, soit le vendredi pour le lundi.

Attention aux jours fériés.



Inscription

L'inscription s'effectue sur l'Espace Familiales : www.ville-cusset.com ou auprès du Guichet Unique - Enfance.

Tous les enfants des écoles publiques de Cusset peuvent s'inscrire aux accueils périscolaires.

Absences

Les absences doivent être signalées au plus tard la veille du jour concerné, avant 17h30. En dehors de ce délai, la non facturation interviendra sur présentation d'un certificat médical à communiquer dans les jours qui suivent le retour de l'enfant.

Toute absence non signalée dans les délais sera facturée (sauf en cas de grève ou de fermeture de la classe ou de l'école).

Retards / non réservation

En cas de retards répétés pour venir chercher l'enfant ou de non-réservation, le Pôle Enfance et Solidarité se réserve le droit de ne plus l'accueillir.

STOP HARCÈLEMENT SCOLAIRE

**VICTIME OU TÉMOIN ?
APPELEZ LE NUMÉRO NATIONAL**

3018

Service & appel
gratuits





CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un soutien scolaire aux enfants scolarisés du CP au CM2. Il propose des activités éducatives, culturelles et sportives et des actions de soutien à la parentalité.

Inscriptions auprès des directeurs d'écoles et renseignements auprès du Centre Social La Passerelle.

Elémentaire

Lundi et jeudi de 16h30 à 18h00

pour les élèves des écoles élémentaires Lucie-Aubrac et Jean-Giraudoux.

Lundi et jeudi de 16h30 à 18h00

ou mardi et vendredi de 16h30 à 18h

pour les élèves de l'école élémentaire Louis-Liandon.

Ecole Elémentaire Louis-Liandon

Directeur : Jean-Philippe ROUX

28, rue Liandon - 03300 CUSSET

04 70 98 39 33

Ecole Primaire Lucie-Aubrac

Directrice : Françoise AVEDISSIAN

Allée Mesdames - 03300 CUSSET

04 70 98 89 71

Ecole Primaire Jean-Giraudoux

Directrice : Corinne MICAUD

Rue Jean-Epinat - 03300 CUSSET

04 70 98 14 68 (Elémentaire)

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE

Le Programme de Réussite Educative est un programme de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire qui vise à apporter un soutien éducatif, culturel, périscolaire, social et sanitaire aux élèves relevant du premier et second degré, dès la maternelle. Son action s'adresse prioritairement aux enfants et aux familles vivant dans les quartiers prioritaires, ou scolarisés dans un établissement, inscrits dans la politique de la ville.

Les familles sont orientées sur le dispositif par les institutions (un directeur d'école, une assistante sociale de secteur...) qui repèrent un frein à la réussite, afin que le PRE apporte des réponses innovantes, reposant sur des parcours individualisés, avec une approche globale des difficultés et en impliquant systématiquement les parents.

Le Programme de Réussite Educative est financé par les Villes de Vichy et Cusset, Vichy Communauté et l'Etat à travers l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Programme de Réussite Educative

04 70 30 51 27



ACCUEIL DU MERCREDI

En bref...

Forfaits proposés

Forfait matin avec ou sans repas,
Forfait après-midi avec ou sans repas,
Forfait journée avec ou sans repas.

Temps d'arrivée

Matin : 7h00-9h00
Après-midi avec repas : 11h30
Après-midi : 13h30

Temps de départ

Matin sans repas : 11h45-12h30
Matin avec repas : 13h30
Après-midi : 17h00-18h30
Il est impératif de respecter les horaires.

Inscription et réservation

Sur l'Espace Famille :
www.ville-cusset.com

Paiement

A réception de la facture

Tarifs

Accueil selon les revenus.

Réservations/Modifications

48h avant l'activité.

Attention aux jours fériés

Inscription

L'inscription de l'enfant, domicilié ou scolarisé à Cusset, se fait sur l'Espace Famille ou auprès du Guichet Unique - Enfance. Pour les enfants scolarisés à l'école Notre-Dame, un justificatif de scolarité doit être présenté.

Transport

Une navette, encadrée par des animateurs, est mise en place uniquement pour les **personnes n'ayant pas de moyen de déplacement** :

Navette aller

- **8h15** Centre la Passerelle  **8h30** Mairie de Cusset  Turgis
- **13h15** Centre La Passerelle  **13h30** Mairie de Cusset  Turgis

Navette retour

- **17h00** Turgis  **17h15** Mairie de Cusset  **17h30** Centre La Passerelle

Retards / non réservation

En cas de retards répétés pour venir chercher l'enfant, ou de **non-réservation** le Pôle Enfance et Solidarité se réserve le droit de ne plus accueillir votre enfant.

Absences

Les absences justifiées et signalées ne donnent pas lieu à facturation, uniquement dans les cas suivants :

- Absence signalée deux jours ouvrés avant l'accueil, (au plus tard le lundi avant 17h30),
- Maladie sur présentation d'un certificat médical.

Toute présence ou absence doit être signalée deux jours ouvrés avant le jour concerné. Aucune inscription ne sera possible au-delà de ce délai. Toute réservation annulée en dehors des délais est due.

VACANCES SCOLAIRES

Séjours

Des séjours sont organisés pour les enfants (du CP au CM2) et les collégiens habitants ou scolarisés sur la commune de Cusset, chaque première semaine des vacances de :

- automne
- hiver
- printemps

Renseignements / Inscriptions

- Sur l'Espace Famille :
www.ville-cusset.com.
- Guichet Unique - Enfance
accueil.enfance@ville-cusset.fr

Inscription obligatoire pour la semaine.
Attention, les places sont limitées.

Cusset Vacances

Ouvert aux Cussétois du CP au CM2 et de 11 à 16 ans durant les vacances scolaires (sauf Noël et août).

Renseignements / Inscriptions

Auprès du Centre Social la Passerelle.
Rue Pierre-Boubet - 03300 Cusset
04 70 97 25 90
centrelapasserelle@ville-cusset.fr
Facebook : *Centre social La Passerelle*



RÈGLES DE VIE, DISCIPLINE ET SANCTIONS

Si l'enfant a des droits, il a aussi des devoirs et doit respecter les règles de vie collective. Les familles participent aux mesures éducatives qui font suite aux écarts de comportement de leur enfant. Il est souhaitable qu'un dialogue direct avec le personnel encadrant s'établisse. Ce dialogue vise à faire comprendre à l'enfant qu'il doit adopter lui-même un comportement compatible avec les exigences de la vie en collectivité. Cependant, les manquements persistants ou graves seront sanctionnés conformément aux règles du Droit. Tout manquement caractérisé au présent règlement justifie la mise en œuvre d'une mesure d'avertissement et/ou d'une procédure de sanctions disciplinaires. Elles seront l'une ou l'autre expliquées à l'enfant et à sa famille dans une perspective éducative lors d'une rencontre avec le responsable du service Animation et/ou le coordonnateur du site.

■ Manquement au règlement

- Comportement bruyant et irrespectueux envers les personnes et les biens ;
- Refus d'obéissance ;
- Remarques déplacées ;
- Agressivité ;
- Non-respect des biens et des personnes ;
- Comportement provocant ou insultant ;
- Dégradation mineure du matériel mis à disposition.

Niveau 1

RAPPEL VERBAL au règlement à l'enfant et à la famille

par le personnel encadrant.

Niveau 2

AVERTISSEMENT en cas de persistance d'un comportement inadapté. *Rencontre avec la famille.*

Niveau 3

EXCLUSION Temporaire (3 jours) ou définitive. *Courrier envoyé à la famille.*

■ Sanctions immédiates

Exclusion temporaire (3 jours) suite à :

- des menaces vis-à-vis des personnes ;
- des dégradations volontaires de biens.

Exclusion définitive* suite à :

- agression physique envers les autres élèves ou le personnel ;
- dégradations importantes ;
- vol.

Pour une exclusion de 3 jours, la facturation des activités (restauration scolaire, mercredi et périscolaire) est maintenue.



*accompagnée d'une plainte éventuelle auprès des juridictions compétentes.

RÈGLEMENT FINANCIER

Règlement financier

A partir du 15 du mois suivant les activités consommées, vous recevrez une facture (restauration scolaire et périscolaire) sur votre Espace Famille.

Pour régler vos factures, plusieurs possibilités :

- Prélèvement automatique (sur présentation d'un RIB auprès du Guichet Unique - Enfance)
- Mon Espace famille sur www.ville-cusset.com
- En ligne avec Carte bancaire sur www.payfip.gouv.fr
- Sur votre facture, payable par QRCode dans les bureaux de tabac (adresses disponibles auprès du Guichet Unique - Enfance).
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

Impayés

Le Trésor Public se charge de la mise en recouvrement des impayés.

Factures

Toute contestation liée à la facturation doit être communiquée au Pôle Enfance et Solidarité au 04 70 30 95 17 ou par mail : accueil.enfance@ville-cusset.fr dans le mois suivant la réception de la facture.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Le non-paiement des factures de l'année précédente ne permettra pas l'inscription de l'enfant aux activités.





LA VILLE DE CUSSET AUX CÔTÉS DES ÉCOLIERS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un budget par enfant

La Ville alloue chaque année l'équivalent de 1 420€ pour chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelles de la commune et 495€ pour les élèves de primaires.

Les classes de découverte

La Ville de Cusset prévoit un budget annuel de 11 800€ destiné à soutenir les écoles dans leur projet pédagogique et de permettre aux écoliers des sorties et séjours scolaires.



TOUTE L'ANNÉE DES ACTIVITÉS

À la Médiathèque : l'équipe des bibliothécaires œuvre tout au long de l'année auprès des élèves afin de promouvoir la lecture. Ces accueils à la médiathèque sont l'occasion de participer aux nombreuses activités proposées comme les lectures « coup de cœur » ou les lectures thématiques demandées par les enseignants, des présentations ludiques avec le « Voyage lecture », mais aussi la participation au concours national « Les petits champions de la lecture » ou encore à travers le festival BD « Venez buller à Cusset ».

Au Théâtre : chaque année, l'équipe du Théâtre réserve des spectacles proposés sur le temps scolaire. Ces événements permettent aux enfants de découvrir le théâtre et d'appréhender l'univers du spectacle souvent au gré d'ateliers de médiation culturelle.





Aux jardins de la contrée de Gauvain : cet écrin de verdure est le refuge des oiseaux et des abeilles. Sur place, un animateur fait découvrir aux enfants l'art de l'apiculture tout en les initiant au respect de l'environnement et à la biodiversité.



La Tour prisonnière et les souterrains : Cusset est une véritable mine d'histoire. Tout autour de nous, la ville offre un patrimoine témoin du riche passé médiéval de la commune. Des visites guidées de la Tour et des souterrains permettent aux enfants, sur un parcours adapté, d'appréhender l'exceptionnelle histoire de Cusset la Royale.



Du sport à l'école : bien que ça ne soit pas une obligation, la Ville met à disposition des écoles deux ETAPS (éducateurs sportifs) qui sont en charge de l'apprentissage du sport durant le temps scolaire. En parallèle, la commune entretient un énorme patrimoine sportif (stades, pistes, salles...) qu'elle met à disposition ainsi que tout l'équipement nécessaire pour une bonne initiation.

Ecole Maternelle Jean-Zay

Directeur : Robert CHAYLA
 19, rue Liandon 03300 CUSSET
 04 70 98 47 04
 maternelle.jzay.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Élémentaire Louis-Liandon

Directeur : Jean-Philippe ROUX
 28, rue Liandon 03300 CUSSET
 04 70 98 39 33
 ecole.liandon.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire de Chassignol

Directeur : François ALAIS
 Chemin des Picards 03300 CUSSET
 04 70 98 57 58
 ecole.chassignol.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire Jean-Giraudoux

Directrice : Corinne MICAUD
 Rue Jean-Epinat 03300 CUSSET
 04 70 98 43 19 (Maternelle)
 04 70 98 14 68 (Elémentaire)
 ecole.jgiraudoux.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire Lucie-Aubrac

Directrice : Françoise AVEDISSIAN
 Allée Mesdames 03300 CUSSET
 04 70 98 89 71
 ecole.lucie-aubrac.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole privée Notre Dame

Directeur : Damien DUPUY
 Allée Berthomier 03300 CUSSET
 Tél : 04 70 98 77 02
 Fax : 04 70 98 28 43
 contact@isc03.com

Accueils périscolaires / Maisons de l'Enfance (ME)

ME Chassignol : 04 70 98 77 89
 ME Jean-Giraudoux : 04 70 97 56 46
 ME Chambon : 04 70 30 51 18
 ME Lucie-Aubrac : 04 70 31 67 66
 Accueil de Loisirs de Turgis : 04 70 98 17 83
 Séjours : 06 89 22 89 27

Autres

Cuisine Locale de Cusset : 04 70 97 18 30
 Centre Médico - Scolaire : 04 70 97 25 25
 Centre Social La Passerelle : 04 70 97 25 90
 Inspection Académie Vichy I : 04 70 58 70 34
 RASED : 06 62 33 03 36
 Programme de Réussite Educative : 04 70 30 51 27

GUICHET UNIQUE PÔLE ENFANCE ET SOLIDARITÉ

Mairie de Cusset
 Place Victor-Hugo
 03300 Cusset



Espace Familles sur
www.ville-cusset.com



accueil.enfance@ville-cusset.fr



Tél fixe : 04 70 30 95 45

